

MAISONS-LAFFITTE



N°24/024  
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

-----  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**OBJET :**

**BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT 2024 -  
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023 -  
AFFECTATION PROVISoire (6)**

-----  
**Date de convocation :**

29 mars 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

*Séance du 4 avril 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS (arrivée 19h35 point n°2), Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Sandrine COUTARD, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

**DELEGATIONS** :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Charles-Philippe MOURGUES à Brigitte BOIRON

Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Ingrid COUTANT

Marie-Sophie DE PONTAUD à Claude KOPELIANSKIS.

**SECRETARE** : Régis PHILIPPON est nommé SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Philippe BOUVIER, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M57 ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif ;

CONSIDERANT que, toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la base d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée soit du compte de gestion, soit d'une balance et d'un tableau des résultats, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre ;

CONSIDERANT que les comptes de l'exercice 2023 du Budget Parcs de Stationnement font apparaître :

- un résultat de la section de fonctionnement excédentaire de 421,01 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur excédentaire de 702 338,44 €, soit un résultat cumulé de 702 759,45 €
- un résultat de la section d'investissement excédentaire de 9 178,03 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur excédentaire de 15 921 €, soit un résultat cumulé excédentaire de 25 099,03 € ;

CONSIDERANT que, par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 93 188,23 €
- En recettes pour un montant de 0 € ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

**1 – DE REPRENDRE** par anticipation :

- Le résultat de fonctionnement excédentaire de 702 759,45 €
- Le résultat d'investissement excédentaire de 25 099,03 €.

**2 – D’AFFECTER** par anticipation les résultats de la manière suivante :

- reprise au compte R001 de l’excédent d’investissement de 25 099,03 €.
- affectation au compte R002 en section de fonctionnement de 200 000 €.
- affectation au compte 1068 de la somme de 502 759 € pour l’acquisition du parking du marché.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 avril et publiée le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,